Envoyé en préfecture le 20/01/2026
Reçu en préfecture le 20/01/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260113-D007_2026-DE

Presqu'île de Crozon
Aulne Maritime
Communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES PRESQU'ILE DE CROZON-AULNE MARITIME

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2026

N°D007/2026

Le 13 janvier deux mille vingt-six, à 14 heures, le bureau communautaire s'est réuni en séance ordinaire à son siège, sous la présidence de Monsieur Mickaël KERNEIS.

Membres présents :

M. BERTHELOT Patrick, M. GOURVEZ Jean Yves, M. KERNEIS Mickaël, M. LARS Roger, M. LASSAGNE Ludovic, M. LE MEROUR Joseph, M. LE MOIGNE Yves

Membre absents et excusés :

Mme LASTENNET Christine, M. LE PAPE Henri, M. PRIGENT Pascal

OBJET :

Schéma d'intentions paysagères de l'anse de Dinan – Demandes de subventions

Date de convocation :

06/01/2026

Membres en exercice :

10

Nombre de participants :

07

Nombre de votants :

07

L'anse de Dinan concentre les différentes problématiques observées sur les sites majeurs de la Presqu'île de Crozon : paysage exceptionnels, dégradation des milieux naturels, conflits d'usages, gestion des flux et des accès (circulation dans les hameaux, stationnements sauvages, sécurité publique, mobilités douces…), signalétique…

Dans le cadre de la démarche Grand Site de France, la communauté de communes a réalisé une étude paysagère sur l'année 2024-2025 menée par Louise Quintana (paysagiste) et Olivier Riou (urbaniste au sein d'Altereo). Le coût de l'étude s'est élevé à 53 021,60 €, financé à hauteur de 30 000 € par le Ministère de la Transition écologique (DREAL) dans le cadre des fonds pour les Grands Sites de France.

Le document permet de formaliser, de spatialiser les grandes orientations d'un projet d'aménagement sous forme de plans détaillés, de dessin de coupes et de vues d'ambiance. Le document propose une budgétisation et un phasage du projet incluant des actions de court à long terme. Ces dernières données sont présentées à titre d'information et le projet pourra s'échelonner en fonction des opportunités.

Le projet a été réfléchi en lien avec les partenaires (Département du Finistère, Conservatoire du littoral…) et les services de l'Etat (Architectes et bâtiments de France, DREAL…) en tenant compte des obligations réglementaires liées au site classé et à la loi Littoral.

Le document est constitué :

- D'un diagnostic : composantes paysagères, historique du site, analyse des usages, gouvernance, foncier…
- D'un schéma d'intentions paysagères : programme d'actions, priorisation, estimatif global, schémas d'aménagement des quatre secteurs pilotes : Kerloc'h, Kersiguénou, Goulien et la pointe de Dinan…

La construction du projet s'est faite en concertation avec la population locale à travers des entretiens ciblés, des temps de terrains et des ateliers en salle avec les habitants, les élus, les usagers, les associations et les professionnels. Le projet a été présenté aux habitants lors d'une réunion publique rassemblant 200 personnes le 6 janvier 2026.

Pour sa réalisation future, l'ensemble du projet nécessitera un permis d'aménager et sera soumis au vote de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites. Pour les projets susceptibles d'affecter l'environnement, le code de l'environnement prévoit une évaluation environnementale. Le rapport d'évaluation environnementale est appelé « étude d'impact ». Les projets soumis à évaluation environnementale font

Envoyé en préfecture le 20/01/2026
Reçu en préfecture le 20/01/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260113-D007_2026-DE

obligatoirement l'objet d'un avis de l'Autorité environnementale et d'une consultation du public (enquête publique, ou, dans quelques cas, consultation électronique).

Afin de poursuivre la réflexion autour du projet, il est proposé en 2026, de réaliser les études environnementales sur les secteurs du projet qui pourraient accueillir un jour des aménagements particuliers. L'étude d'impact doit analyser globalement les effets des différents travaux sur l'environnement.

Les montants prévisionnels du plan de financement de l'étude sont les suivants :

- Dépenses :

- Recrutement d'un bureau d'étude en environnement : 15 000 € TTC

Total des dépenses : 15 000 € TTC

- Recettes :

- Ministère de la transition écologique (DREAL) dans le cadre des fonds pour les Grands Sites de France : 15 000 € TTC.

Total des recettes : 15 000 € TTC

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions auprès de la DREAL ou de tout financeur possible pour l'étude d'impact,
- Autorise le Président à signer tout document en lien avec l'exécution de la présente décision.

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

Mickaël KERNEIS

